

Et du 1er juillet 1897 au 30 juin 1903, il a été vendu 17,654 milles carrés au prix total de \$1,467,884.45, soit au prix de \$83.14 le mille carré.

Nos adversaires aiment à parler de sacrifices, de dilapidation, de ruine. Ils ne peuvent trouver d'expressions assez fortes pour qualifier la façon dont se fait actuellement la vente de nos concessions forestières.

Eh bien, si nos prédécesseurs avaient vendu les limites à bois dont ils ont disposé de 1867 à 1897 au prix moyen que nous avons obtenu de 1897 à 1903, savoir à \$83.14 le mille carré, le prix total qu'ils auraient réalisé aurait été de \$3,407,048.80, tandis qu'il n'a été que de \$1,100,194.25, soit une différence en moins de \$2,306,854.55.

Et s'ils avaient vendu ces limites à bois au prix moyen auquel nous avons vendu depuis 1900, le prix total en aurait été de \$3,962,488.88, soit \$2,862,294.63 de plus que le prix total qu'ils ont obtenu.

LES SOMMES PERÇUES SUR LES VENTES DE LIMITES À BOIS.

Mais, M. l'Orateur, il ne suffit pas d'accepter les enchères offertes sur les limites à bois ; il importe surtout d'en percevoir le prix d'adjudication.

Or si nous consultons les documents publics, nous trouvons que de 1867 à 1897, il a été perçu sur le prix de vente des limites concédées \$884,265.59, soit, en moyenne, \$21.57 par mille carré vendu.

Tandis que de 1897 à 1903, il a été perçu \$1,455,567.57, soit, en moyenne, \$82.50 par mille carré vendu.

Eh bien, si nos devanciers avaient, comme le gouvernement actuel, perçu \$82.50 par chacun des 40,979 milles carrés qu'ils ont vendus, la recette aurait été de \$3,380,822.50, soit de \$2,496,556.91 plus considérable : qu'elle n'a été.